



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC  
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire  
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAUROUX  
02.54.07.61.39 - mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr) - site : <http://36.snuipp.fr>

## DECLARATION LIMINAIRE du SNUIPP FSU au CTSD du 31 JANVIER 2019

Monsieur l'inspecteur d'Académie,  
mesdames et messieurs les membres du CTSD

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les conditions de travail des élèves et enseignants de l'Indre à la rentrée 2019 par le spectre de la dotation départementale nommée communément « carte scolaire ».

La dotation académique nulle engendre un retrait de 5 postes dans notre département. Certains mettront en avant « un moindre mal », d'autres comme le SNUipp FSU 36 y verront un moyen de prendre en compte le caractère spécifique de notre territoire et le nécessaire maillage du service public sur tout notre territoire rural.

A ce sujet, il serait préférable à nos yeux de mettre en avant les qualités indéniables des enseignants qui officient dans des écoles à deux classes, nous pensons à Paudy par exemple. Il faut dire et redire que chaque jour, ces enseignants font preuve d'innovation pour proposer à ces élèves dont les cohortes sont certes faibles des situations pédagogiques de qualité et performantes. Il faut aussi certainement rappeler que ces enseignants sont en place depuis de nombreuses années et ne participent pas au mouvement départemental. Des conclusions s'imposent !

Le nombre d'enfants scolarisés dans l'Indre continue de baisser, les chiffres sont têtus certes, mais les chiffres démontrent aussi que les élèves scolarisés en zone rurale obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne nationale !

Lors du groupe de travail qui s'est tenu ce lundi 28 janvier, près de 5 écoles maternelles ont été citées pour un éventuel projet de retrait de poste. Le dernier « Fenêtre sur Cours », publication du SNUipp FSU, fait état du rapport annuel des Défenseurs des droits qui établit qu'il faut améliorer le taux d'encadrement en maternelle afin « de mieux assurer la mise en œuvre des programmes et préserver la philosophie non évaluatrice ».

En effet, la France se classe parmi les pays aux plus mauvais taux d'encadrement en maternelle c'est-à-dire avec les taux d'encadrement les plus lourds. Il serait de bon aloi de prendre en compte ce rapport afin de ne pas s'aligner sur une tendance nationale.

Pour le SNUipp FSU, il est indispensable de penser la carte scolaire en abondant des postes nécessaires aux besoins de la population et non en cherchant où l'on va pouvoir récupérer des postes afin de répondre à la commande ministérielle.

Rappelons d'ailleurs qu'une de ces commandes, très médiatisée, à savoir le dédoublement des CP et CE 1 en éducation prioritaire, ne correspond en rien à la demande majoritaire des professeur-e-s des écoles. Ceux-ci engagé-e-s au quotidien dans la réussite scolaire de tous leurs élèves revendiquent, en premier lieu, la baisse des effectifs dans toutes les classes, une formation de qualité nourrie de la totalité de la recherche, et un accompagnement de qualité au quotidien par des équipes pluri professionnelles : RASED complets, AESH, assistant.es sociaux, infirmier.es, médecins scolaires, et tous les personnels qui concourent à mettre en œuvre une politique de prévention de la difficulté.

Toute nouvelle année qui débute amène son lot de bonnes résolutions. Nous aurions pu penser, au vu de la colère sociale qui s'exprime depuis deux mois et des mobilisations qu'elle entraîne, que le gouvernement aurait pris la bonne résolution de changer de cap. Les quelques mesures sur le pouvoir d'achat concédées en réponse aux fortes et inédites mobilisations de ces dernières semaines sont loin du compte, et laissent de côté la Fonction Publique d'Education.

Ce gouvernement, ébranlé par une opposition inédite, fait donc le choix du « sécuritaire ». En continuant de faire une politique favorable aux plus riches, qui ont soutenu sa campagne, le président Macron est sourd aux préoccupations d'une grande majorité de la population tant sur les questions des justices fiscale et sociale que sur le pouvoir d'achat. Sa politique hostile aux services publics est de plus percutée par la volonté de nombreux.es habitant.es de garder des services de proximité permettant une certaine égalité dans tous les territoires. Ces questions, nous continuons à les porter à titre syndical, ceci est loin d'être une première, mais le contexte actuel a malheureusement fait la démonstration que les corps intermédiaires ont trop souvent été peu écoutés, en deçà des nécessités d'un fonctionnement harmonieux de la société, dont on retrouve les travers dans notre secteur. Pour cela, nous appelons nos collègues à se mobiliser le 5 février 2019.